

Sous la présidence de l'honorable **Faustin BOUKOUBI**, Président de l'Assemblée nationale, la séance est ouverte à **15 heures 30 minutes**.

Le Président : Je vais donc, avant de passer la parole à notre collègue Secrétaire pour procéder à l'appel des honorables députés, je voudrais, à ce stade,

*Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et messieurs les
membres du Gouvernement,
Honorables et respectables
collègues,
Mesdames et messieurs les
communicateurs,
Mesdames et messieurs.*

La Représentation nationale s'honore, une fois de plus, de votre illustre présence au sein du palais Léon MBA, maison du peuple, dont la réhabilitation reste tributaire des dispositions que doit prendre le Gouvernement, en vue de l'hébergement provisoire des députés et des services.

Nous souhaitons, mesdames et messieurs, les bienvenus dans la maison du peuple.

Nous avons pleinement conscience de l'attente de la population, de la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles régissant le fonctionnement des Institutions, en l'occurrence les rapports entre le Gouvernement et l'Assemblée Nationale.

En effet, depuis la mise en place du Bureau que j'ai l'honneur de diriger, et surtout depuis l'ouverture de la présente session parlementaire, le 21 février dernier, l'opinion nationale et internationale s'impatiente de voir l'effectivité de la mise en œuvre de la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée Nationale, en application de l'article 28a de la Constitution, qui dispose : « *Le Gouvernement conduit la politique de la nation sous l'autorité du Président de la République. Il dispose à cet effet, de l'administration et des Forces de Défense et de Sécurité. Le Gouvernement est responsable devant l'Assemblée Nationale dans les conditions prévues par la présente Constitution.* »

Aussi, après les nécessaires réglages consécutifs à la reprise des activités de l'Assemblée nationale, à l'issue d'une longue trêve légale, relançons-nous ce jour, les séances des échanges solennels prescrites par notre Loi fondamentale et réaffirmées dans la loi organique portant Règlement de l'Assemblée nationale.

La présente séance inaugurale restera mémorable dans les annales de la treizième législature. Dorénavant, l'Assemblée nationale exercera ses missions de contrôle et d'évaluation de l'action gouvernementale, notamment par des séances hebdomadaires de questions, tous les mercredis, dans la mesure de l'inspiration et des initiatives des députés, elle-même fonction des principaux sujets d'actualité et des préoccupations du peuple gabonais.

Il convient de retenir,

*Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et messieurs les
membres du Gouvernement,
Mesdames et messieurs,*

Que seul notre devoir patriotique et notre souci de servir le peuple gabonais motivent notre action. Que les Gabonaises et les Gabonais en tirent le plus grand profit pour leur bien-être et pour l'avenir de notre cher Gabon.

Cela dit, *monsieur le Premier Ministre*, permettez que je passe la parole à un de mes collègues, en vue de procéder à l'appel des députés pour constater le quorum.

J'invite donc l'honorable NGABIKOU MOU, à procéder à l'appel de nos collègues.

NGABIKOU MOU WADA Mesmin Boris (Quatrième Secrétaire) : Merci, monsieur le Président.

Appel des députés.

Le Président : Chers collègues, l'appel donne le résultat suivant :

- **Présents : 112**
- **Excusés : 20**
- **Absents : 1**

Comme on peut le constater, le quorum est donc largement atteint.

Ainsi, nous pouvons donc valablement délibérer et en conséquence, rappeler le projet

d'ordre du jour sur lequel nous nous sommes convenus, à savoir qu'il y aurait un point unique qui porte sur les questions orales adressées aux membres du Gouvernement.

La première question adressée à monsieur le Ministre de l'Équipement, des Infrastructures et des Travaux publics sur l'état actuel de la route, notamment sur les axes Libreville-Kango ; Ovan-Makokou et Moanda-Bakoumba. Question formulée par l'honorable Séraphin AKURE DAVAIN, député du 2^e arrondissement de la Commune de Lambaréné. J'espère qu'il est dans la salle.

La deuxième question adressée à monsieur le Ministre de l'Équipement, des Infrastructures et des Travaux Publics, sur l'Aménagement du bassin versant de Nzeng-Ayong, question formulée par l'honorable Jean-Robert GOULONGANA, député du 3^e siège du département de l'Ogooué et des Lacs, Commune de Lambaréné.

La troisième question sera adressée à monsieur le Ministre d'État, ministre de l'Intérieur, de l'Administration du Territoire, des Collectivités locales, de la Décentralisation, chargé de la Citoyenneté et de l'Immigration, elle est relative à la date des élections législatives partielles et est aussi formulée par le député Jean-Robert GOULONGANA, député du 3^e siège du département de l'Ogooué et des Lacs, Commune de Lambaréné.

La quatrième question sera adressée à Madame le Ministre d'Etat, Ministre de la Santé, de la Protection sociale et de la Solidarité nationale, sur la mesure portant paiement trimestriel des pensions de vieillesse par la CNSS, elle est également formulée par monsieur Jean-Robert GOULONGANA, dont j'ai déjà indiqué la circonscription.

Enfin, la cinquième question sera adressée à monsieur le Ministre d'Etat, ministre des Forêts et de l'Environnement, chargé du Plan climat, sur la protection du Kevazingo, la question évidemment, je la présente telle qu'elle était formulée et adressée au Gouvernement, sous réserve de l'évolution de l'actualité intervenue depuis hier. J'ai relu le libellé du département ou du Chef-lieu du département tel qu'il figurait dans les livres du Gouvernement jusqu'à hier.

Cette question est, elle aussi, formulée par l'honorable Jean-Robert GOULONGANA.

Voilà donc l'ordre du jour de la présente séance plénière.

Est-ce qu'un collègue souhaite prendre la parole sur ce projet d'ordre du jour ? Proposition d'amendement ?

A droite, il n'y en a pas, à gauche, non plus, l'ordre du jour est ainsi adopté avec un point unique.

*Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et messieurs les
membres du Gouvernement,*

Mesdames et messieurs,

Comme je le disais dans mon mot introductif, notre séance plénière de ce jour se tient en application des articles 61 de la Constitution, 140 à 144 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

Je m'en vais rappeler les dispositions de deux articles : l'article 61 de la Constitution, d'abord : « *Les moyens de contrôle et d'évaluation du Parlement sur le Gouvernement sont les suivants : les interpellations, les questions écrites et orales, les commissions d'enquête, de contrôle et d'évaluation, la motion de censure exercée par l'Assemblée nationale, dans les conditions prévues à l'article 64 de la présente Constitution.* »

Une séance par semaine est réservée aux questions des parlementaires et aux réponses des membres du Gouvernement. Les questions d'actualité peuvent faire l'objet d'interpellation du Gouvernement même pendant les sessions extraordinaires du Parlement. Le Gouvernement est tenu de fournir au Parlement tous les éléments d'information qui lui sont demandés sur sa gestion et ses activités. »

Puis, il y a l'article 144 du Règlement de l'Assemblée nationale qui dispose : « *Chaque semaine, l'Assemblée nationale tient le mercredi une séance consacrée à l'examen des questions orales relatives à l'actualité.* »

C'est donc les bases juridiques sur lesquelles nous nous fondons pour convoquer cette séance plénière et adresser des questions au Gouvernement.

Nous allons donc, après ces rappels, passer immédiatement la parole à nos collègues, auteurs des questions. J'en profite pour rappeler que s'agissant de ces questions, le député a le droit de les formuler et de les soumettre au Président de l'Institution qui, à son tour, les présente au Bureau de l'Assemblée, puis à la Conférence des Présidents pour apprécier la recevabilité.

Tous les collègues ont donc le droit de formuler des questions à l'endroit du Gouvernement.

Lorsqu'il s'agit des questions écrites, les collègues qui les formulent passent par leurs groupes parlementaires respectifs qui les présentent dans les mêmes formes au Président de l'Institution et la procédure suit.

Aujourd'hui, deux collègues se sont pliés à cet exercice, mais sachez qu'en tant que parlementaire, nous en avons tous le droit et c'est un devoir patriotique pour nous que d'interroger le Gouvernement dans l'intérêt, bien entendu, du peuple gabonais.

Cela dit, je m'en vais donc passer la parole à notre collègue et j'invite l'honorable Séraphin AKURE DAVAIN, député du 2^e arrondissement de la Commune de Lambaréné à poser sa question à

monsieur le Ministre de l'Équipement, des Infrastructures et des Travaux publics.

Vous avez la parole, cher collègue.

AKURE DAVAIN Séraphin : Merci, monsieur le Président de l'Assemblée nationale.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Excellence monsieur le Premier ministre,

Ma question s'adresse à monsieur le Ministre de l'Équipement, des Travaux publics et des Infrastructures.

Monsieur le Ministre,

La route, vecteur du développement économique et d'intégration sociale est au cœur des priorités des populations gabonaises.

Cet outil est aujourd'hui inopérant dans notre pays au regard de la faiblesse du maillage en voies carrossables en toute saison, et à la quasi absence d'un programme efficace d'entretien de nos infrastructures routières.

Monsieur le Ministre,

Nous n'allons pas exiger de vous une évaluation générale de la route au Gabon, ce serait très long parce que nous parlerons à ce moment du tronçon Pagnoundou-Tchibanga, de la route de Medouneu, de la route

Guinée Equatoriale-Oyem, de l'accès à Iboundji etc.

Aujourd'hui, nous vous interpelons sur trois tronçons spécifiques, le premier est l'axe Libreville-Kango, notamment la partie PK12-pont Agoula, qui relie la capitale Libreville au reste du pays.

Le deuxième tronçon est l'axe Ovan-Makokou, capitale provinciale de l'Ogooué-Ivindo qui n'est toujours pas reliée au reste du pays par une route bitumée depuis l'indépendance de notre pays, soit près de 60 ans.

Le dernier axe est celui de Moanda-Bakoumba, long de 45 km. Les travaux ont débuté il y a près de 20 ans et ne sont toujours pas achevés.

Monsieur le Ministre,

Nous avons choisi de passer volontairement outre le détail descriptif des dangers et des difficultés auxquels sont exposés les usagers parce que vous les connaissez, parce que vous faites cette route. Nous allons vous faire grâce du temps exagérément long sur ces axes. Nous allons vous faire grâce des accidents des voitures qui sont complètement endommagées parce que tout cela, vous le connaissez bien.

Notre question est de savoir quelles sont les raisons réelles de cette situation désastreuse ?

Comment peut-on laisser si longtemps nos routes s'abîmer de la sorte ?

Monsieur le Ministre,

A quand la réhabilitation toujours annoncée et jamais effective de ces axes routiers ?

Et nous voulons dire, quel est le délai de livraison de ces ouvrages ?

Je vous remercie.

Le Président : Merci, cher collègue.

Monsieur le Ministre, ces questions vous ont été adressées et nous avons la conviction que vous les avez reçues.

Solennellement, devant l'opinion nationale et internationale, elles viennent de vous être posées, je vous accorde la parole pour pouvoir y apporter des réponses.

Vous avez la parole, monsieur le Ministre.

Arnaud Calixte ENGANDJI ALANDJI (*Le Ministre de l'Équipement, des Infrastructures, et des Travaux publics*) : Merci, monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables députés,

Dès ma prise de fonction en qualité de Ministre de l'Équipement, des Infrastructures et des Travaux

publics, il est évident que l'une des premières urgences qui faisait partie de ma feuille de route assignée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et le Président de la République était la question de la route nationale.

Nous n'avons donc pas ménagé nos efforts et nous avons, quasiment de façon hebdomadaire, rencontré la société China State pour essayer d'arriver à une compréhension de la problématique. De ces discussions, il ressort que c'est une problématique à multiples facettes que je vais essayer de vous décliner rapidement.

Le contrat entre la République gabonaise et China State fait suite à un appel d'offres remporté par la Société China State, qui avait des conditions. L'une des conditions était le paiement d'une avance de démarrage de 14,3 milliards de FCFA par la République gabonaise.

Une autre des conditions, cette fois-ci pour le constructeur, était que celui-ci s'engageait à préfinancer, sur à peu près onze (11) mois, les travaux pour un montant de 50 milliards de FCFA équivalant.

Ces deux conditions étaient assises sur le fait que les parties au contrat avaient initié une procédure de financement extérieur avec Exibank de Chine et attendaient que la procédure, qui devrait durer onze (11) mois arrive enfin, et pendant ce temps, avec l'avance de démarrage et l'engagement du constructeur de préfinancer les travaux sur onze (11)

mois, les deux parties étaient confiantes, sûres que ce chantier devrait arriver à son terme.

Malheureusement, le premier coup de théâtre dans ces discussions était que la Exibank de Chine a refusé d'accorder le prêt à China State du fait que cette dernière avait violé les procédures internes à la banque, en contractualisant avec la République gabonaise avant d'initier le processus.

Nous nous sommes donc retrouvés dans une première difficulté, le financement attendu à ce stade ne nous était plus disponible.

Nous nous sommes tournés vers d'autres bailleurs de fonds et avons pu prendre attache avec Bank of China, qui elle, s'est proposée de nous accompagner sur le financement de ce tronçon routier, mais les conditions financières étaient trois fois plus onéreuses que celles de la Exibank de Chine. Il était question, pour nous, de regarder si budgétairement cette nouvelle offre financière était soutenable, ce qui n'était pas le cas.

Nous nous sommes donc ensuite penchés sur la question de résiliation du marché. Malheureusement, ce marché a une autre complexité, c'est un marché études plus aménagement. Ce qui fait que l'étude est la propriété du constructeur China State.

Lorsque nous faisons les recherches pour trouver de nouveaux constructeurs et de nouveaux bailleurs de fonds, la problématique de l'étude

se pose à nous de façon criarde, vu qu'aucun bailleur ne peut s'engager à financer les travaux routiers s'il n'a pas au préalable, une étude détaillée qui lui donne les coûts du tronçon pour qu'il puisse s'engager de façon sereine.

A ce stade, nous sommes dans une petite impasse et nous avons initié des discussions avec China State pour voir dans quelle mesure elle pouvait reprendre les travaux. Désormais, le partenaire nous pose des conditions d'exonération totale sur la fiscalité, les droits de douane et même sur les charges sociales pour les employés qui pourraient être utilisés lors de ce chantier.

Nous sommes dans l'urgence de régler cette question de priorité nationale mais elle ne doit pas justifier l'acceptation d'un arrangement qui, au demeurant, n'apportera pas les effets multiplicateurs sur la croissance que nous attendons.

Nous avons une grande problématique, c'est que les financements seraient externes. Ils transiteraient dans des comptes externes où on ne paierait ni TVA, ni droits de douanes, ni cotisation sociale au Gabon. Vous verrez, comme d'habitude, qu'on aura des projets structurants qui n'auront aucun impact sur la croissance nationale. C'est ce que nous essayons d'éviter désormais.

Aujourd'hui, nous avons saisi les services des agences judiciaires de

l'Etat pour leur présenter la situation avec l'argumentaire de la République gabonaise afin de chercher à résilier le marché avec China State pour les raisons suivantes :

Le non-respect de ses engagements contractuels de préfinancement mais aussi du point de vue de l'intérêt général parce que les conditions budgétaires ayant triplé, il nous est désormais impossible de répondre, de façon favorable, au marché avec China State.

Il demeurera toutefois que lorsque ces questions de résiliation avec China State seront réglées, nous aurons toujours le problème des études, tant que nous n'avons pas d'études fiables et d'études à notre disposition.

Une autre partie de la facette, c'est que nous devrions aussi entrer en négociation avec celui avec lequel nous voulons rompre le marché, pour avoir à notre disposition les études qui sont, pour le moment sa propriété intellectuelle.

Voilà, plus au moins, la situation, nous ne nous sommes pas arrêtés là, nous avons initié, depuis un moment, des discussions. Nous avons des bailleurs de fonds qui sont intéressés. Certains groupes nous accompagnent. Et nous avons des discussions avec les bailleurs de fonds consistent à la mettre en contact à les transférer vers China State afin qu'ils reprennent le financement sur China State avec des conditions plus intéressantes. Ce n'est pas pour citer

certaines d'entre eux, nous avons le Groupe Meridiam qui nous accompagne, avec qui nous avons des négociations suffisamment avancées pour qu'il puisse accepter de reprendre le marché en cours, dans les mêmes conditions et avec le constructeur actuel.

C'est vraiment la solution la plus simple. Elle est juridiquement complexe à mettre en place, mais c'est la plus simple, parce que résilier le contrat avec China State, de façon abrupte, imposerait que nous repartions dans un cycle de 8 à 12 mois d'études et ensuite un autre cycle de négociation pour retrouver un financement extérieur. Ce qui nous ramènerait à des délais de réalisation juste inacceptables.

Le deuxième pan de ce que nous faisons à l'heure actuelle, comme il avait été annoncé dans le discours de politique générale de monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, c'est que nous avons commencé la réhabilitation des subdivisions des travaux publics.

Pendant que nous faisons ces démarches avec nos partenaires, nous avons une équipe des travaux publics sur site, entre le PK50 et le PK80, pour essayer de ramener régulièrement le trafic lorsqu'il est interrompu.

Dans les tous prochains jours, nous avons l'intention de remettre en place les méthodes qui ont fait leurs preuves dans le passé, qui sont les barrières de pluie ; les contrôles des

charges des véhicules lourds qui circulent sur le trajet. Pour des raisons simples, c'est que nous avons plein d'opérateurs qui, lorsque les conditions sont de 60 tonnes à l'essieu, ils circulent avec des charges de 80-90 tonnes à l'essieu. Et lorsque vous êtes déjà dans la situation qui est celle de la voirie, les bourniers se créent beaucoup plus vite et facilement.

La loi sur la protection du patrimoine routier nous permet, lorsque le besoin est avéré, d'installer des barrières de pluie de façon que lorsque nous sommes dans des phases de pluies importantes, que nous puissions interrompre le trafic et reprendre lorsque les conditions de circulation sont meilleures.

Voilà pour la partie PK12-PK105, ce que je pouvais dire.

La problématique sur la phase Ovan-Makokou est quasi similaire, à la différence que ce marché est un marché par entente directe. Il nous pose encore plus de problèmes parce qu'aucun bailleur n'accepte d'entrer dans ces discussions avec nous sur ce tronçon parce que le marché ayant été passé par entente directe entre la République gabonaise et le constructeur, ils émettent de fortes réserves sur les conditions qui ont prévalu lors de la contractualisation avec le Groupe SERG ACG.

Nous avons discuté avec le constructeur qui est d'accord pour résilier le marché et le transférer à la dette. Nous sommes en train de

peaufiner certains réglages sur la partie études parce que là encore, c'est un marché études et aménagement. Nous avons bouclé les discussions avec la Banque Africaine de Développement (BAD), qui accepte, dans le cadre du passif, le programme d'appui au secteur des infrastructures du Gabon, de financer ce tronçon, à condition qu'on puisse leur présenter une étude suffisamment robuste. Ils auraient pu reprendre le marché avec la Société qui aménage ce tronçon, malheureusement, le fait que ce marché ait été passé par entente directe fait que les procédures de la BAD interdisent qu'il entre dans ce contrat.

Sur ce tronçon, par contre, les discussions contractuelles sont beaucoup plus simples. Le partenaire accepte de résilier le contrat, moyennant le fait qu'on lui fasse une reconnaissance de dette de l'Etat pour la partie des travaux qu'il a effectués. Là où le bas-bleuse, c'est qu'il aimerait obtenir une autorisation de resoumissionner dans l'appel d'offres que la Banque Africaine de Développement va organiser, et c'est la phase de négociation dans laquelle nous sommes avec la BAD pour essayer de voir si elle peut lui permettre de resoumissionner.

Malheureusement, on nous pose des problèmes de délit d'initiés en disant qu'il a un avantage sur tous les autres concurrents, car il connaît le marché. Il a déjà fait les travaux. Il aura donc certainement une offre beaucoup plus intéressante que les autres.

C'est à ce stade que nous sommes dans les discussions en cours.

En parallèle, nous avons réhabilité une partie de la subdivision des travaux publics de Makokou, malheureusement, nos difficultés sont multiples parce que les engins que nous avons aujourd'hui sont garés depuis ces huit (8) dernières années. Chaque fois que nous les remettons en route, nous découvrons de nouvelles pannes qui n'étaient pas détectées lorsqu'on faisait le diagnostic initial. Nous avons des phases de démarrage des travaux, arrêt des travaux que nous sommes en train de régler. Je sais que vous êtes un fêru de politique ; vous avez certainement vu que hier soir, nous avons pu signer avec la Société Tractafic, un contrat de location-vente d'engins pour l'équivalent de deux subdivisions que nous allons affecter sur les deux routes économiques, notamment celle du PK12-PK105 ; Ovan-Makokou et celle sur la route économique.

Voilà, pour la partie Ovan-Makokou, les négociations contractuelles des travaux ponctuels pour la partie maintien de la circulation.

Sur Moanda-Bakoumba, comme vous avez si bien dit, le premier marché date des années 96. Il a été résilié pour des problèmes de paiement. Un deuxième marché a été signé en 2006 avec la Société SOCOBA. Ce marché présente des arriérés d'un peu plus de 7 milliards de F CFA. Il a donc aussi été résilié.

En 2013, un nouveau contrat a été signé avec la Société Sino-Hydro, qui a démarré, environ 15km de route ont été réalisés et bitumés. Malheureusement, nous sommes entrés dans un cycle de factures impayées, pour un montant d'à peu près 3,6 milliards de FCFA. Ce qui fait que le constructeur a arrêté les travaux et est démobilisé. Ici, nous sommes essentiellement en négociation avec eux pour voir dans quelles mesures nous pouvons redémarrer le chantier, moyennant le paiement des arriérés. La situation étant ce qu'elle est, cette discussion se complique parce que Sino Hydro est détenteur d'autres marchés sur l'ensemble du territoire et conditionne le redémarrage de ces chantiers au règlement de l'ensemble de ses factures, notamment celles sur les zones de Koumameyong, etc. Là encore, nous avons ces problématiques que nous essayons de régler.

Sur Moanda-Bakoumba malheureusement, nous n'avons pas pu rétablir la subdivision pour qu'elle puisse garantir au moins la circulation. On a des affaissements des chaussées qui sont raisonnablement importants. Nous avons une mission de lundi à mercredi de la semaine prochaine avec certains de vos collègues députés pour aller sur les lieux, constater et voir dans quelles mesures les travaux publics peuvent reprendre la main pour au moins s'assurer que cette route soit carrossable et que les dangers les plus importants soient allégés.

Voilà, monsieur le Président de l'Assemblée nationale, honorables députés, les quelques réponses que je devais vous apporter sur la première question qui m'a été posée.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, monsieur le ministre.

Vous venez ainsi de donner les réponses aux questions qui ont été posées par notre collègue honorable et respectable Séraphin AKURE DAVAIN.

Je me tourne vers ce dernier pour lui demander si les réponses de monsieur le ministre lui ont paru satisfaisantes. Je le vois se lever, cela voudrait dire qu'il a un mot à dire.

Cher collègue, vous avez la parole.

Séraphin AKURE DAVAIN : Merci, monsieur le Président de l'Assemblée nationale.

Excellence, Monsieur le Premier Ministre,

Je voudrais féliciter monsieur le Ministre des Travaux publics pour sa franchise. Je confesse ici mon ignorance dans les questions financières mais ses réponses m'ont plongé dans une inquiétude profonde. Je pensais que le Ministre des Travaux publics allait nous annoncer très rapidement le début des travaux et, profitant de la saison sèche, au moins pendant le mois d'octobre,

nous aurions eu des routes carrossables.

Les problèmes de financement me surprennent parce que cela fait trois mois que nous sommes là, nous avons vu passer un prêt de 100 milliards, il y a un deuxième du même montant qui est annoncé. Ce n'est peut-être pas la même chose, me direz-vous.

Alors, pendant que nous avons des problèmes pour faire la route, quelle priorité ? Et monsieur le Premier Ministre, lorsqu'il a été interrogé par un journaliste de la télévision gabonaise, il y a quelques semaines, a insisté sur l'importance de la route. Comment peut-on espérer promouvoir l'agriculture dans notre pays si les voies d'écoulement des produits n'existent pas ?

Il y a aujourd'hui une campagne à la télévision gabonaise pour promouvoir le tourisme chez nous. Comment fait un étranger qui vient à Libreville et qui veut aller visiter les plateaux Batéké. Il passe par où ?

Comment peut-on développer notre pays si les routes n'existent pas ?

Monsieur le Ministre des Travaux publics,

Vous avez devant vous un député et des Gabonais très inquiets ; certainement déçus parce que pour nous, la route est le dénominateur d'un certain nombre de projets

structurants, mais nous avons appris, il y a quelques jours, que vous avez commencé les travaux du nouvel aéroport de Libreville, et parallèlement, vous n'avez pas d'argent pour faire les routes. Sauf si je me trompe, cet aéroport se trouve à Ayeme. Libreville-Ayeme n'existe pas mais vous commencez à faire l'aéroport.

Nous voulons très humblement, vous suggérer de vous concentrer sur la route et son entretien ; rien que sur la route et son entretien. Essayez, s'il vous plaît de ne plus commencer des grands chantiers parce que ce serait aussi des chantiers arrêtés pour défaut de financements. Vous revenez à notre ancienne solution des subdivisions des TP, mais pourquoi avions-nous arrêté ? alors que finalement cela ne marchait pas si mal que cela, si je peux me permettre de m'exprimer ainsi.

Vous vous imaginez les barrières de pluie ! Il pleut neuf (9) mois sur douze (12) au Gabon. J'étais encore tout jeune quand elles ont été mises en place, mais elles ont disparu, il y a un moment puisqu'au moins la nationale était praticable.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, notre rôle ici n'est pas d'accabler le Gouvernement ou de mettre en difficulté les membres du Gouvernement mais nous voulons attirer votre attention, monsieur le Premier Ministre, sur les espoirs que les Gabonais ont mis dans votre Gouvernement, puisque vous vous êtes exprimés ici aujourd'hui. Je ne

suis pas heureux et satisfait lorsque je vais reprendre ma place, parce que tous les jours, ou une fois par semaine, je vais à Lambaréné et c'est un calvaire. Rien qu'à penser qu'on va prendre la route, on annule son voyage. Vous connaissez la route puisque vous allez également à Ntoun toutes les semaines.

Nous vous prions donc de trouver des solutions pour que dans un avenir relativement proche, les Gabonais puissent avoir le sourire pour rentrer chez eux, pour écouler les produits, pour que les étrangers visitent notre pays.

Monsieur le Ministre,

La route est la priorité des priorités. Faites-là nous, s'il vous plaît ! Entretenez-là nous ! C'est notre unique demande.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, cher collègue.

Monsieur le Ministre,

Notre collègue se dit très inquiet, voire très déçu, et donc, il est loin d'avoir été satisfait par les réponses que vous avez données. Bien au contraire, cela l'a inquiété notamment sur les aspects financiers. Il a néanmoins assorti ses inquiétudes et sa déception de conseils.

Monsieur le Ministre,

Vous avez entendu aussi clairement que moi, est-ce que vous

avez des éléments de réponse à ajouter ? Si oui, je vous invite à reprendre le micro.

Vous avez la parole, monsieur le Ministre, en sachant que vous avez la bénédiction de votre Premier Ministre, Chef du Gouvernement, qui vient de vous souffler quelques mots, certainement pour vous aider à rassurer la Représentation nationale.

Vous avez la parole, monsieur le Ministre.

Le ministre de l'Équipement, des Infrastructures et des Travaux publics : Merci, monsieur le Président de l'Assemblée nationale, honorables députés,

J'aimerais préciser que ce que nous avons fait, de façon synthétique, c'est de répondre aux deux problématiques que vous avez posées. La première problématique, c'est pourquoi les chantiers sont à l'arrêt ? Ce sont les problèmes qui vous ont été évoqués dont ceux relatifs au contrat, à la contractualisation et à la renégociation. Cela explique pourquoi nous sommes dans la situation que nous connaissons.

La deuxième phase de la réponse, qui a été peut-être noyée dans la première, était de vous dire que nous avons entamé des discussions avec le Groupe Meridiam, qui accepte de nous financer et de reprendre le marché de China State. Ces discussions ont commencé, il y a deux semaines, elles devraient aboutir dans les deux prochaines semaines.

Une fois qu'elles le seront, le chantier d'aménagement reprendra. Entre temps, ce que nous vous avons dit, c'est que de l'autre côté, nous ne nous arrêtons pas là, puisque nous ne pouvons pas avoir l'omniscience pour garantir que dans deux semaines au jour près, nous aurons fini les discussions. Nous avons dit qu'en parallèle, hier soir, nous avons signé un protocole pour acheter deux nouvelles entités de subdivisions qui sont chargées de maintenir la route et d'assurer qu'elle soit carrossable pendant la période des discussions et une fois qu'elles seront terminées, nous reprendront le chantier de construction de la route avec couche de roulement et bitume de façon définitive.

Il y a deux aspects dans ma réponse : le premier est la franchise absolue pour vous dire comment nous nous sommes retrouvés dans cette situation ; ce sont les problèmes de contrat.

Le deuxième, nous avons un partenaire avec qui nous avons entamé des discussions, lequel va reprendre ce chantier dans les toutes prochaines semaines. Je préfère, que la prochaine fois quand je serai ici, vous ne m'interpellez pas en disant que je vous fais de fausses promesses. Nous nous activons pour qu'avant la fin du mois de juin, nous reprenions les travaux pour profiter de la fenêtre que nous offre la saison sèche. C'est la première que je vous donne en parlant du Groupe Méridiam. Je vais insister sur ce nom ; il sera bientôt entendu ici.

Malgré cette situation, nous avons pris l'initiative de réactiver deux subdivisions des travaux publics pour les affecter à ce tronçon, de façon que pendant la phase de démarrage des travaux, nous ayons commencé au PK12, pour arriver au PK80. Il y a des délais. Lorsque nous serons entre le PK12 et le PK40, il nous faudra donc avoir des subdivisions en aval de façon que les zones qui ne seront pas encore affectées par le chantier (qui démarrera dans les toutes prochaines semaines) puissent être maintenues en état et carrossables en toutes saisons.

C'était essentiellement celle-là la réponse. Trois aspects : un aspect de contexte pour justifier la situation actuelle ; un aspect d'espoir pour dire que dans les prochaines semaines, on a déjà identifié le partenaire qui reprend le marché et un aspect (ne pas mettre tous les œufs dans le même panier) des subdivisions qui assurent l'entretien de la route de façon autonome ; et cela ne dépend d'aucun marché, ce sont nos équipes, nous en avons 2400. Elles connaissent leur boulot, ce sont des professionnels. Nous pouvons nous garantir que la saison sèche sera mise à profit pour redémarrer ce chantier et entretenir la route pendant que le chantier est en phase de démarrage.

Je vous remercie.

Le Président : Une fois de plus, merci monsieur le Ministre.

Cher collègue, ces explications supplémentaires et ces assurances qui

vous sont apportées se sont terminées par une note d'espoir. J'aperçois votre visage qui s'emplit d'espoir. Nous pouvons donc sereinement espérer et attendre, en sachant que la situation va certainement s'améliorer, notamment en mettant à profit la période de saison sèche qui approche. Merci donc de patienter, étant entendu que le Gouvernement reste disponible et nous vigilants et toujours disposés à poser les questions ou à interpeller en cas de nécessité.

Le Président : Merci donc de comprendre que nous pouvons passer à l'auteur de la question suivante.

Je m'en vais donc inviter notre collègue Jean Robert GOULONGANA, JR pour les intimes, qui va adresser la première question... Tient, nous avons déjà l'habitude de voir le visage du Ministre de l'Équipement.

La première question de JR s'adresse donc au Ministre de l'Équipement.

JR, cher collègue, vous avez la parole.

Jean Robert GOULONGANA (député du 3^e siège du département de l'Ogooué et des Lacs, district d'Ashouka) : Je vous remercie, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale.

Ma question s'adresse effectivement au Ministre de l'Équipement, des Infrastructures et des Travaux Publics.

*Honorables Députés,
Chers collègues,*

Ma question porte sur l'aménagement du bassin versant de Nzeng Ayong.

Monsieur le Ministre,

Les travaux d'aménagement du bassin versant de Nzeng Ayong, exécutés dans le cadre du programme d'assainissement de la ville de Libreville, sur financement du Fonds Européen de Développement (FED), démarrés en juin 2015, pour une durée de 29 mois, ne sont toujours pas terminés, et cela pratiquement 3 ans après leur début.

Certes, le pont sur l'Avenue Jean Léon MENGUIRE ME MBA, est quasiment achevé mais, non livré. Tandis que celui prévu sur l'Avenue Jean Hilaire AUBAME EYEGHE n'a pas encore vu un commencement de réalisation.

Pour sa part, la voie longeant le canal, d'un linéaire de 2200m, est toujours en chantier et loin d'être terminée.

En attendant la livraison du pont sur l'Avenue MENGUIRE, une passerelle pour piétons a été installée obligeant les véhicules voulant se rendre de l'autre côté à effectuer un long détour.

Sur l'Avenue Jean Hilaire AUBAME EYEGHE, on note des embouteillages quotidiens du fait de la dégradation de la chaussée, précisément à l'endroit où doit être érigé le pont.

Pouvez-vous donc, Monsieur le Ministre, indiquer à la Représentation Nationale :

- 1- Pourquoi les travaux d'aménagement du bassin versant de Nzeng-Ayong ont pris autant de retard ?
- 2- A quel moment lesdits travaux seront-ils livrés ?

Je vous remercie.

Le Président : Merci, cher collègue.

Monsieur le Ministre, cette question également, vous a été préalablement adressée. Ce qui fait que la concision de notre collègue, ne vous éclaire pas moins sur la préoccupation qu'il a tenue à exprimée mais maintenant que vous en avez l'habitude, je vous invite à revenir en face de votre chef pour nous donner des éléments de réponse.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

**Arnauld Calixte ENGANDJI
ALANDJI (Ministre de
l'Équipement, des Infrastructures et
des Travaux Publics) :**

*Monsieur le Président de
l'Assemblée nationale,
Honorables députés,*

La situation sur le bassin versant de Nzeng Ayong est beaucoup plus reluisante que celle que je suis venu exposer tout à l'heure. Donc...

Rires.

Permettez que j'ai un sourire sur ce sujet, car je peux vous répondre en confiance.

Ce projet, démarré en 2015, a connu un premier retard, du fait que la société Conduril, qui conduisait les travaux a exigé de refaire les études. Ils ont donc pris six mois pour faire les études. Le projet n'a réellement démarré qu'en 2016.

Ce projet qui a démarré en 2016, a connu un deuxième arrêt, lors de la crise post électorale, parce que la société, à l'entame des élections et après, a démobilisé. Il avait quitté le pays du fait de la situation, et il n'est revenu que quelques mois après.

Ce sont les deux principales raisons qui ont retardé le démarrage de ce projet.

Lorsqu'il est revenu, il s'est mis d'arrache pied à rattraper le retard. Ensuite, on a eu un autre coup de théâtre, C'est qu'en 2018, le contrat avec le Fonds Européen de Développement arrivait à son terme, nous avons dû le renégocier.

Malgré cette fin de contrat, le Gouvernement de la République Gabonaise a quand même assumé ses responsabilités. Nous avons signé un Avenant avec Conduril, pour leur permettre de continuer les travaux. C'est ce qui a été fait.

Et, au moment où je vous parle, je peux vous donner les quatre éléments de projet suivants :

- sur le premier élément qui est la construction du canal, il est construit à 99%. Il reste quelques petits aménagements à faire ;
- sur la chaussée en pavé qui est censée être une voie de servitude pour les travaux de maintenance du canal, elle est à 65,70% complété ;
- sur les cinq ponts que vous avez évoqués, il y en a quatre qui sont finis. Vous connaissez le cinquième. Heureux qui, comme lui vit à Nzeng-Ayong, et qui accepterait que nous fermions ce pont maintenant, avant d'avoir réglé l'ensemble des autres routes d'accès et les autres déviations. Ce pont n'a donc pas été entamé du fait de sa sensibilité. C'est une voie centrale d'accès. Nous ne pouvons le démarrer que lorsque nous avons fini l'ensemble du projet et des autres voies ;
- sur le projet des quatre passerelles enfin, il y avait quatre passerelles à construire. Ils sont complétés à 100%.

Ainsi, sur le sujet du bassin versant, l'élément manquant est le pont qui a été évoqué. C'est le cinquième pont, qui sera entamé dans les prochaines semaines, une fois qu'on a livré les autres.

Le pont qui est à la nouvelle cité, a été achevé. Nous attendons maintenant les tests du Laboratoire National du Bâtiment Public qui devraient se faire dans les prochaines semaines.

De ce fait, l'interpellation sur ce projet nous permet de vous dire que sur le dossier du bassin versant de Nzeng-Ayong, contrairement au sujet précédent, nous sommes, au mieux, à jour, sur notre calendrier. En dehors de quelques aléas que j'ai énumérés plutôt. Le projet est quasiment bouclé et la livraison devrait se faire dans les deux prochaines semaines, maximum.

Nous avons eu une discussion de livraison provisoire, il y a trois jours, avec la société Conduril. Dans les quinze jours, nous prendrons possession de l'ensemble de ces ouvrages, à l'exception de la voie de servitude et du cinquième pont qui attend la livraison des autres afin d'avoir des voies alternatives pour la circulation des populations.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, Monsieur le Ministre.

A question concise, réponse concise !

Cher collègue, vous venez de recevoir des éléments de réponse de la part d'un Ministre qui est plus souriant qu'au cours de sa première intervention.

Est-ce que vous partagez le même sourire ?

Il préfère partager le sourire solennellement devant tout le monde.

Vous avez la parole cher collègue.

Jean Robert GOULONGANA :
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Je ferai comme saint Thomas. J'ai besoin de voir pour croire.

Le Ministre nous a dit que dans quinze jours, l'ensemble de ces ouvrages seront livrés, en dehors du cinquième pont. Je pense que tout le monde l'a entendu. La population qui fréquente Nzeng-Ayong l'a également entendu. Beh, nous notons cela, monsieur le Ministre. Nous vous prendrons au mot.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, cher collègue.

Alors, le Ministre qui sera pris au mot ! Je sens qu'il conserve le sourire. Est-ce que vous voulez ajouter quelque chose par rapport à ça ? Non.

Alors, le Ministre attend sereinement les quinze jours, la livraison des premiers ouvrages et

certainement vous sourirez ensemble, et nous tous avec.

Bien, nous allons rappeler ici notre collègue, respectable collègue, Jean Robert GOULONGANA. Cette fois pour s'adresser à monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de l'Administration du Territoire, des Collectivités locales, la Décentralisation, chargée de la Citoyenneté et de l'Immigration.

A vous la parole, cher collègue.

Jean Robert GOULONGANA :
Merci, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale.

*Honorables députés,
Chers collègues,*

Ma question s'adresse effectivement au Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation, chargé de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Les dispositions légales en vigueur stipulent qu'en cas d'annulation de tout ou partie des élections, le collège des électeurs doit être convoqué dans un délai de deux à quatre mois à compter de la date d'annulation.

En conséquence, la Cour Constitutionnelle, ayant vidé le 15 décembre 2018, le contentieux électoral relatif aux élections législatives des 6 et 27 octobre 2018,

en annulant les résultats dans neuf sièges, les électeurs auraient dû être convoqués dans les circonscriptions électorales concernées, au plus tard, le 15 avril dernier.

Or, jusqu'à présent rien n'indique que la Cour Constitutionnelle a été saisie par le Centre Gabonais des Elections, ni une date pour l'organisation de ce scrutin partiel, ni un cas de force majeure qui justifierait l'inobservation de la loi.

En conséquence, pouvez-vous, monsieur le Ministre d'Etat, expliquer à la Représentation Nationale :

- 1- les raisons pour lesquelles les sièges vacants de Députés ne sont toujours pas pourvus dans ces circonscriptions concernées ?
- 2- dans quels délais peut-on s'attendre à l'organisation des élections partielles en question ?

Je vous remercie.

Le Président : Encore merci, cher collègue.

Monsieur le Ministre d'Etat, non seulement cette question concise vous a été adressée mais en plus, vient de vous être réitéré. Toujours avec la même précision. L'ayant reçu préalablement, on suppose que vous avez pris tous les contacts nécessaires. Je vous invite donc à donner des

réponses nécessaires à la Représentation nationale.

Vous avez la parole, monsieur le Ministre d'Etat.

Lambert-Noël MATHA (Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation, chargé de la Citoyenneté et de l'Immigration) :
Merci, Monsieur le Président.

*Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,*

L'élu du 3^e siège du département de l'Ogooué et des Lacs, de la Commune de Lambaréné a bien voulu m'interpeller en ma qualité de Ministre de l'Intérieur, en charge des élections politiques dans notre pays, relativement aux élections législatives partielles.

Les raisons pour lesquelles les sièges des Députés vacants ne sont toujours pas pourvus dans les neuf circonscriptions dont les résultats issus des élections des 6 et 27 octobre 2018 ont été annulés par la Cour Constitutionnelle ? Tel est le premier volet de sa question.

Et dans quels délais peut-on s'attendre à l'organisation des élections partielles en question ?

En réponse, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables Députés,

Il me plaît de porter à votre attention les éléments suivants.

La Constitution de notre pays en ce qui concerne le pouvoir législatif, prévoit que celui-ci est composé de deux Chambres : le Sénat, où siègent les Sénateurs et l'Assemblée Nationale où siègent les Honorables Députés que vous êtes.

S'agissant des Députés, cette même Constitution dispose que leur nombre est fixé à 143 membres élus pour un mandat dont la durée est de cinq (5) ans.

La législature actuelle, à laquelle vous appartenez est issue des élections législatives organisées le 6 octobre 2018, pour le premier tour et le 27 octobre 2018, pour le second tour, par le Centre Gabonais des Elections, en abrégé CGE.

Et comme vous le rappelez, Honorables Députés, dans votre question, au terme du contentieux électoral vidé par la Cour Constitutionnelle le 15 Décembre 2018, les électeurs des circonscriptions électorales, dont les résultats électoraux ont été invalidés, auraient dû être convoqués pour accomplir leur devoir citoyen, au plus tard le 15 Avril 2019.

Pourquoi, jusqu'à ce jour, ces électeurs n'ont pas été convoqués pour ces élections partielles, et quand pourront-ils l'être ?

Honorables Députés,

Ces **questions** ici posées au Gouvernement, acteur secondaire dans le processus électoral puisque, comme chacun le sait, l'organisation, l'administration et la gestion des opérations électorales incombent exclusivement dans notre pays, depuis la tenue des Assises d'Angondjé, au Centre Gabonais des Elections.

L'administration, à travers le Ministère de l'Intérieur, dont j'ai la charge, ne s'occupe que du processus en aval. Il s'agit essentiellement de l'élaboration de la liste électorale et la commande du matériel électoral qu'elle met à la disposition du CGE.

Or, de ce double point de vue, le CGE dispose bel et bien de la liste électorale et du matériel électoral nécessaire à la tenue des élections partielles.

Je dois ajouter que depuis que notre pays s'est doté de la biométrie, nous disposons désormais d'une liste électorale permanente et que celle-ci peut servir à n'importe quel moment lorsqu'on en a besoin.

Et c'est peut être aussi l'occasion de rendre un hommage aux acteurs politiques qui ont introduit cet élément dans la confection de la liste électorale pour mettre un terme aux récriminations récurrentes qui se faisaient autour de la liste électorale.

La responsabilité du retard observé ne saurait donc être imputée au Ministère de l'Intérieur et donc au Gouvernement.

Pour autant, nous ne saurions nous satisfaire d'une telle réponse. Dans le cadre des échanges que nous avons avec le CGE, nous sommes également inquiétés des retards pris dans l'organisation de ces élections partielles.

Après consultation de ces œuvres, il est apparu que le retard accumulé est justifié pour des raisons d'efficacité et de cohérence.

En effet, alors que le contentieux électoral avait en principe été vidé, le 15 décembre 2018, il s'est dans les faits prolongé avec la saisine de la Cour Constitutionnelle par une formation politique ayant prononcé l'exclusion d'un de ses militants qui disposait d'un mandat à l'Assemblée nationale.

Et, compte tenu de cette nouvelle situation, le CGE a jugé, à juste titre, qu'il était judicieux de vider cette nouvelle saisine par la Cour Constitutionnelle, pour tenir un seul scrutin partiel pour les dix circonscriptions, plutôt que de multiplier la tenue des partielles.

Cette saisine concernant donc le dixième siège ayant été vidé le 11 avril dernier, le CGE va communiquer au Gouvernement dans les prochains jours, le calendrier de ces élections partielles.

Malheureusement, et pour répondre au dernier volet de votre interrogation, qui est la date probable de la tenue de ces partielles.

En raison de la nette séparation, je ne dirais pas de pouvoir, et la répartition des tâches entre le CGE en aval et l'administration donc le Gouvernement, en amont, je n'ai pas pu avoir, pour vous communiquer, les dates qui doivent être données par l'acteur principal qui est le CGE.

Avant que nous n'entrons dans cette salle, le CGE, qui a saisi la Cour Constitutionnelle, après qu'elle a vidé le contentieux, vient de rendre public une décision qui fixe la borne au 31 août de cette année.

La date limite des dépôts d'opération des candidatures, la date de l'organisation des candidatures, les dates relatives à la propagande électorale, c'est-à-dire à l'ouverture et à la clôture de la campagne électorale, ainsi que la date de convocation du collège électoral, pour les premier et second tours, seront communiquées par le CGE, qui transmettra ces dates au Gouvernement.

Voilà, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables Députés, les quelques éléments de réponse pour apporter tout apaisement à l'élu du 3^e siège du département de l'Ogooué et des Lacs de la commune de Lambaréné.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, monsieur le Ministre d'Etat.

Monsieur le Ministre d'Etat, je me tourne vers notre collègue.

Je suppose que notre collègue est convaincu par les arguments qui ont été développés.

Brouhaha.

Non, personne ne peut vous censurer là-bas. C'est moi qui distribue la parole, cher collègue.

Jean Robert GOULANGANA :

*Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Monsieur le Ministre d'Etat,*

Je dois dire que je m'attendais un peu à cette réponse. J'imaginais bien.

Le CGE, nous le savons tous, est chargé de l'organisation des élections mais les dates des élections sont fixées par le Gouvernement, à la suite d'une communication par le CGE. C'est le Gouvernement qui, en Conseil des Ministres prend un décret pour convoquer le collège électoral.

Ne me dites donc pas que c'est la responsabilité du CGE, le Gouvernement n'a rien à faire là dedans. C'est bien la responsabilité du Gouvernement. Heureusement que vous vous êtes inquiétés, sinon, moi j'allais m'inquiéter plus que vous, parce que, voilà le CGE qui viole allègrement la loi, et puis ça n'inquiète personne parce que c'est la responsabilité du CGE. C'est proprement inquiétant, monsieur le Ministre d'Etat.

Je pense que s'il y a des éléments qui retardent l'organisation des élections, le Gouvernement doit communiquer. Il doit dire aux populations, notamment à celles qui sont privées de représentants à l'Assemblée nationale, les raisons pour lesquelles le scrutin n'est pas organisé. Cela, on peut le comprendre. De toute façon, nous avons l'habitude des reports des élections ici. Ce n'est pas nouveau. On a l'habitude des forces majeures. Des forces majeures qui ne sont pas des éléments extérieurs imprévisibles.

Je suis à moitié convaincu par vos explications parce que, je suis sûr que derrière cela, il y a d'autres problèmes. Il doit y avoir probablement des problèmes de financement. On n'a pas trouvé les financements pour organiser les élections. C'est sûrement la vraie raison et, nous sommes habitués à cela.

Monsieur le Ministre d'Etat, c'est bien que vous ayez donné maintenant des indications. Je pense que l'Assemblée nationale doit se féliciter du fait que nous ayons obligé le Gouvernement et le CGE à nous donner des indications, sinon on attendrait jusqu'au mois d'août pour être surpris par une annonce.

La dernière fois, tout le monde a été surpris, la plupart des gens, sauf ceux qui étaient dans le secret, étaient surpris par l'annonce des organisations des élections. C'est peut-être une stratégie qui a été trouvée pour mettre certains en

difficulté et favoriser d'autres. Cela est particulièrement injuste...

Brouhaha.

...Non, je crois que tout le monde doit avoir accès à l'information. Il faut donner à tout le monde l'information pour que tout le monde se prépare et que nous compétissions avec des chances égales. Il ne faut favoriser certains et puis défavoriser d'autres parce que, certainement, il y en a qui sont au courant de ces dates.

Je vous remercie tout de même pour les informations que vous avez données mais la loi, c'est la loi. Elle doit être appliquée. Ceux qui n'appliquent pas la loi, le Gouvernement a la responsabilité de les rappeler à l'ordre.

Voilà ce que je voulais vous dire, monsieur le Ministre d'Etat. Et, au passage, j'indique qu'il y a deux Députés dans la Commune de Lambaréné. Il y a le Député du 1^{er} arrondissement et un Député dans le 2^e arrondissement. Moi, je ne suis qu'un Député de l'Ogooué et des Lacs et mon district, c'est celui d'Ashouka.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, cher collègue, pour cette précision. Je crois que les services de l'administration en ont bien pris note. Et j'aperçois un de nos collègues, peut être les deux même, élus de la Commune de Lambaréné, qui se réjouissent de cette précision apporter par le Député d'Ashouka.

Cela dit, monsieur le Ministre, les commentaires, naturellement de notre respectable collègue, se sont avérés moins concis que la question initiale. Cela peut se comprendre. Les remarques, vous en avez pris note. Est-ce que vous avez une réponse supplémentaire que vous souhaiteriez apporter ?

Je vous vois secouer la tête. Je vous invite donc à reprendre la parole.

A vous, monsieur le Ministre d'Etat.

Lambert-Noël MATHA : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je sais que l'honorable Député du 3^e siège du département de l'Ogooué et des Lacs, n'a pas pris part aux Assises d'Angondjé qui ont consacré une nette séparation des prérogatives des missions entre l'administration et le CGE.

Je disais tout à l'heure que la tâche principale du Ministère de l'Intérieur, du Gouvernement, qui est un acteur secondaire désormais, consiste à l'élaboration de la liste électorale, à l'achat du matériel et la mise à disposition et de la liste et du matériel au CGE. Et que grâce au biais de la biométrie, notre pays dispose désormais d'une liste électorale permanente. Ce qui fait qu'elle peut servir à tout moment quand intervient une élection partielle. Cela est vérifié. Le CGE dispose à la fois de la liste électorale et du matériel électoral.

Cependant, nous nous basons sur le corpus électoral juridique, seul le CGE est habilité à communiquer le calendrier électoral au Gouvernement. J'ai indiqué les différentes étapes de ce calendrier électoral : le dépôt des candidatures, la validation des ces candidatures, les dates d'ouverture et de clôture de la campagne électorale et la convocation du collège électoral.

En l'espèce, le Gouvernement, est une boîte aux lettres. Tout est fait par le CGE. Le Gouvernement n'a pas le droit d'ajouter un « s », une « virgule » ou un « e ». Désormais, pour une fluidité en ce qui concerne une élection, il n'est plus fait obligation que les décrets qui matérialisent ces différentes élections soient pris en compte en Conseil des Ministres. Cela aussi, il faut rendre grâce aux acteurs politiques. C'est à Angondjé que ce nœud a sauté c'est-à-dire qu'on n'a plus besoin d'attendre que le Gouvernement se réunisse pour qu'on ait un décret qui matérialise le chronogramme électoral.

Il serait inélégant de dire que le CGE a déjà le calendrier électoral, l'a publié ou l'a communiqué à un bord politique ou pas. Nous savons tous que le CGE est un organe partisan, car il est composé en parité aussi bien des acteurs politiques de la majorité que de l'opposition, et que si un bord politique est au courant du calendrier, l'autre bord politique, également, est au courant de ce calendrier.

Le CGE a saisi la Cour Constitutionnelle pour faire en sorte que toutes les élections partielles se tiennent une seule fois, au lieu de faire de la géométrie variable. C'est la raison principale que l'on a pu observer. Si l'Etat a pu dégager des moyens pour organiser des élections générales dans ce pays ; des élections législatives et locales, ce n'est pas pour dix sièges que le Ministère du Budget ne s'exécuterait pas à cette demande financière de dotation, aussi bien que d'autres organes qui interviennent dans le processus électoral.

Aussi, voudrais-je bien rassurer les uns et les autres qu'à cette heure précise, le Gouvernement n'a pas reçu un calendrier du CGE. Le CGE doit tenir sa plénière, conformément à son règlement intérieur, et nous serons tous édifiés, une fois que ce calendrier sera rendu public par le porte parole du CGE.

Voici, Monsieur le Président, les quelques éléments supplémentaires qui ont inspiré le prolongement de la question de l'honorable Député du 3^e siège du département de l'Ogooué et des Lacs, pas de la Commune de Lambaréné.

Rires.

Le Président : Merci, Monsieur le Ministre d'Etat.

Monsieur le Ministre d'Etat, les services administratifs ont bien noté que l'allusion à la Commune de Lambaréné était simplement abusive,

que désormais, il sera reconnu simplement que l'honorable et respectable GOULONGANA est Député du 3^e siège du département de l'Ogooué et des Lacs, du district Ashouka, avec évidemment nos excuses aux illustres Députés de la Commune de Lambaréné.

Alors, nous n'avons pas fini de recevoir notre collègue Jean Robert.

Nous allons donc le rappeler avec le même plaisir. Cette fois pour s'adresser à madame le Ministre d'Etat, Ministre de la Santé, de la Protection Sociale et de la Solidarité Nationale, sur la mesure portant le paiement trimestriel de la pension de vieillesse par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

JR, à vous la parole.

Jean Robert GOULONGANA : Je vous remercie, Monsieur le Président.

*Monsieur le Président,
Honorables Députés,
Chers collègues.*

Ma question s'adresse effectivement à Madame le Ministre d'Etat, de la Santé, de la Protection sociale et de la Solidarité nationale.

Madame le Ministre d'Etat,

Par une annonce publiée dans le journal l'Union du 6 février 2019, la Direction Générale de la CNSS a rendu publique sa décision de procéder, à compter du 1^{er} mai 2019, au paiement trimestriel des pensions

de vieillesse, contrairement à la mensualisation appliquée depuis 2014 à la suite du Dialogue social d'Angondjé, tenu en 2010.

Cette décision rencontre une forte opposition des retraités sur l'ensemble du territoire national en raison de son impact négatif sur les engagements auxquels ils doivent faire face mensuellement et, par conséquent, sur leurs conditions de vie.

Par ailleurs, cette décision apparaît injuste et discriminatoire dans la mesure où les fonctionnaires retraités perçoivent leurs pensions mensuellement, ce qui induit, au niveau du paiement des pensions, un système de retraite à deux vitesses dans le même pays.

Madame le Ministre d'Etat, le Gouvernement ayant pour rôle, d'une part, de garantir de meilleures conditions de vie aux populations, notamment les plus vulnérables, et d'autre part, de répondre à leurs préoccupations légitimes, quelle suite êtes vous en mesure de donner à la demande pressante d'annulation de la décision arrêtée par la Direction Générale de la CNSS ?

Veillez agréer, Madame le Ministre d'Etat, l'assurance de ma haute considération.

Je vous remercie.

Le Président : Encore merci, cher collègue.

Sans plus tarder, je pense que Madame le Ministre d'Etat qui a été aussi destinataire de cette question, dispose des éléments de réponse, je vais donc lui passer la parole

Vous avez la parole, Madame le Ministre d'Etat.

Denise MEKAM'NE EDZIDZIE épouse TATY (Ministre d'Etat, de la Santé, de la Protection sociale et de la Solidarité nationale) : Merci, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale.

*Monsieur le Président ;
Honorables Députés ;
Mesdames et Messieurs.*

En date du 17 mai 2019, vous m'avez saisie au sujet de la question posée par l'honorable Jean Robert GOULONGANA, portant sur la mesure de paiement trimestriel des pensions de vieillesse par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

Aussi, ai-je l'honneur de présenter à cette auguste assemblée les éléments de réponse y relatifs.

La Direction Générale de la CNSS a effectivement pris la décision, courant février 2019, de revenir au paiement trimestriel des pensions.

Une telle décision, qui va fortement désorganiser ou perturber les habitudes de nos compatriotes retraités peut cependant être appréciée au cas par cas, selon que le montant mensuel perçu est modeste, moyen ou

important (rentes ou pensions et selon les lieux de résidence des uns et des autres (éloignement ou difficultés d'accès au centre de paiement de l'Agence de la CNSS concernée).

La Direction Générale de la CNSS fonde sa décision, au plan juridique, sur le strict respect de l'article 100 de la loi n°6/75 du 25 novembre 1975 portant Code de Sécurité Sociale qui précise en son alinéa 2 : « **le paiement des pensions et des rentes est effectué trimestriellement à terme échu** ».

Cette décision trouve également son fondement dans l'article 30 du Code de Sécurité Sociale. En effet, le paiement des cotisations s'effectue par trimestre à la CNSS, sur la base des déclarations trimestrielles des salaires par l'employeur.

Ainsi, le paramétrage ou les modalités de fonctionnement des différentes branches du régime de sécurité sociale tiennent compte de ce dispositif juridique.

La gestion de la Sécurité Sociale de 1975 à 2014, selon le dispositif rappelé ci-dessus a permis à la CNSS d'assurer pleinement le service des prestations.

Les réserves obligatoires dont doivent se munir tous les organismes de sécurité sociale contre les aléas, notamment les crises économiques et sociales, étaient à cette époque d'un niveau fort appréciable.

Monsieur le Président ;

*Honorables Députés ;
Mesdames et Messieurs.*

La décision de mensualisation de la pension retraite depuis 2014 avait été prise, sans en avoir évalué l'impact sur la trésorerie de la CNSS.

En même temps, la CNSS, au cours de cette période, a sombré dans des investissements immobiliers dont on connaît la fortune aujourd'hui. Pourtant plusieurs signaux alertaient les dirigeants de l'époque sur l'impérieuse nécessité des réformes.

Il s'agit :

- des études actuarielles ;
- du dernier rapport de la Cour des Comptes ;
- des recommandations de la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES) ;
- des rapports des commissaires aux comptes.

Ces audits et contrôles sont tous parvenus à l'urgence des réformes : la révision des textes, la gouvernance et les gestions des ressources humaines, financières et comptables, sans lesquelles la CNSS risquerait de s'effondrer.

La décision de mensualisation des pensions a eu pour conséquences :

- le recours systématique aux prêts bancaires (6 milliards) y compris les agios induits ;
- le convoyage d'importants fonds dans les zones sans banques avec un coût de 120 millions par opération ;
- les charges additionnelles liées à la sécurité et à la logistique au cours de ces opérations.

*Monsieur le Président,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs.*

Je veux réaffirmer, du haut de cette tribune, l'engagement du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA dont la préservation des acquis sociaux, expression de la prospérité partagée, ne saurait être remise en cause.

Aussi, le Gouvernement s'est-il saisi de ce dossier, avec la réforme de notre système de protection sociale dont le régime de sécurité sociale est le pilier central.

C'est le sens du projet de loi qui est soumis actuellement à la Représentation nationale, avec les textes d'application déjà élaborés par le département ministériel dont j'ai la charge.

Maintenir aujourd'hui la mensualisation des pensions

nécessite, outre la refonte des textes et le paramétrage du système :

- le soutien financier de l'Etat à l'ordre de 50 milliards ;
- le recouvrement au moins de la moitié de la dette des entreprises ;
- la mise en place d'un plan social conduisant soit à la réduction au moins de la moitié des effectifs actuels de la CNSS, soit à une réduction d'un tiers des salaires ;
- le rachat des investissements inachevés.

Soyons réalistes, l'Etat lui-même est en butte à des difficultés financières importantes du fait de la conjoncture internationale défavorable, l'économie nationale peine à reprendre et le nombre des retraités est sans cesse croissant.

On observe une nette baisse du nombre des cotisants donc des ressources, et une augmentation des prestations sociales.

Nous le savons tous, ce sont les cotisations des actifs d'aujourd'hui qui paient les retraités actuels mais, au regard des difficultés évoquées, le Gouvernement dirigé par le Premier Ministre, Monsieur Julien NKOGHE BEKALE s'emploie à trouver des solutions appropriées, dans l'intérêt bien compris de nos retraités de la

CNSS et également de l'économie nationale.

Tels sont, Monsieur le Président, Honorables Députés, Mesdames et Messieurs, les éléments de réponse que j'ai cru opportun de mettre à votre disposition, en réponse à la question qui justifie ma présence parmi vous.

Le Président : Merci, Madame le Ministre d'Etat.

Madame le Ministre d'Etat nous invite à nous tourner vers le Tout Puissant. Evidemment lorsque les Hommes ne trouvent plus de solutions on tourne les regards vers le ciel.

Qu'à cela ne tienne, cher collègue, honorable Jean Robert GOULONGANA, vous venez donc d'écouter les réponses apportées à vos questions par Madame le Ministre d'Etat. Est-ce que vous avez à redire ? Ne regardez pas là-bas parce que personne n'a le droit de vous censurer par là-bas !

Vous avez la parole, cher collègue.

Honorable Jean Robert GOULONGANA : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Madame le Ministre d'Etat, c'est 30.000 retraités qui ont écouté ce que vous avez dit, c'est 30.000 personnes qui sont dans une situation de détresse parce que si les dispositions qui sont prises ne leurs causaient pas de problèmes, personne

ne se plaindrait. Les gens se plaignent parce que les décisions qui sont prises vont compliquer leur vie, et je suppose que le Gouvernement est là non pas pour compliquer la vie des gens mais pour l'améliorer. C'est pour cela que les gens se plaignent et s'en remettent à vous pour trouver une solution. Vous avez mis 5 ans pour vous apercevoir que la loi n'était pas appliquée, je trouve que c'est un délai qui est un peu long, pour se rendre compte que les dispositions du Code de sécurité sociale prévoient qu'on paye les pensions tous les 3 mois. On attend 5 ans pour se rendre compte, c'est extrêmement grave.

Ces dispositions qui étaient appliquées pendant 5 ans, personne n'en a fait état, que ce soit le Gouvernement ou le Conseil d'Administration de le CNSS. Je trouve qu'il y a un problème au sein de la CNSS. Il y a vraiment un sérieux problème.

C'est l'ancienne direction qui avait pris cette décision, oui mais cette direction, elle était bien sous la tutelle de quelqu'un. Ce quelqu'un aurait dû se rendre compte que la direction déviait des normes appliquées. Ça c'est la première observation que je voudrais faire.

La deuxième observation, c'est que les lois, elles sont faites pour qui ? Les lois que nous prenons ici sont faites pour les hommes, pour les Gabonais. Nous voulons accélérer la transformation du Gabon, nous allons accélérer cette transformation avec des lois qui permettent d'accélérer

cette transformation. Si les lois ne vont pas de l'intérêt général, dans le sens de ce que les gens attendent, il faut les changer. Les lois ne sont pas écrites dans le marbre, les lois évoluent, elles évoluent pour tenir compte des situations qui se présentent. Je pense que ce n'est pas un bon argument de dire que c'est la loi. On doit appliquer la loi, mais si la loi ne convient pas aux gens pour laquelle elle a été prise, il faut la réexaminer.

Heureusement que nous allons recevoir le projet du Code de sécurité sociale. Nous allons nous y pencher et je pense que si ce n'est que cela le problème, si ce n'est que cette disposition qui fait qu'on ramène les paiements au trimestre, si ce n'est que cette disposition, on va l'examiner.

J'ai bien compris qu'au delà de cela il y a des problèmes structureaux mais il faut s'attaquer à cela. Il ne faut pas mettre la charge sur les plus vulnérables et puis laisser les autres dans le confort. Si c'est cela le problème, si jamais on maintient la mensualisation, on va réduire les salaires. Bon ! Vous préférez faire supporter la charge des difficultés sur les plus vulnérables plutôt que de regarder la possibilité de restructurer les salaires. Il y a tout un chantier qu'il faut ouvrir là, il y a beaucoup de choses. On dit qu'on fait des investissements à fonds perdus de près de 30 milliards, mais qui est responsable de ça ? 30 milliards qu'on jette comme ça et on demande aux retraités de supporter tous les 3 mois pour obtenir leur salaire et ceux qui

ont jeté les 30 milliards par la fenêtre ils sont tranquilles. Il y a quand même un problème. Je pense qu'il faut qu'on regarde ces questions de plus près. Personne n'est émotif ni populiste, en tout cas je ne suis pas un populiste.

Je pense que nous sommes ici pour travailler dans l'intérêt de nos populations. J'ai vu à Port-Gentil des mères de familles qui dorment devant la représentation de la CNSS. Si je relais ce discours ici ce n'est pas pour faire du populisme. Je ne gagne rien en rapportant cela. Je mets devant ses responsabilités le Gouvernement et la Caisse pour qu'on trouve des solutions. Je ne pense pas que la solution soit immédiatement le passage au règlement des pensions à 3 mois. Je ne pense pas.

Je pense qu'il y a des choses à faire, nous avons écouté le Directeur Général de la CNSS ce matin. Je me suis abstenu de prendre la parole à ce moment là mais il y a beaucoup de choses à dire au niveau de la présentation qu'elle nous a faite ce matin, s'agissant des réformes qu'il faut faire, s'agissant des actions et des éléments qu'elle apporte pour reformer la caisse. Il y a beaucoup de choses à dire. Je pense que vous avez dit que le Premier Ministre s'est saisi du dossier, nous allons attendre ce qu'il va décider mais je crois que vous avez la responsabilité de trouver une solution au problème du paiement des pensions tel qu'il est posé par les retraités. Il faut rencontrer les retraités. Je ne sais pas si on les rencontre d'ailleurs, si on discute avec eux. Est-ce qu'on regarde les

problèmes qu'ils posent ou bien on se contente d'appliquer la loi ? Vous n'avez rien à dire. Je crois qu'il faut rencontrer les retraités, il faut discuter avec eux, il faut essayer de trouver des solutions qui permettront, vous-même vous l'avez dit, de préserver les intérêts des retraités et de préserver la pérennité de la Caisse.

Je pense qu'on peut arriver à trouver un juste milieu s'il y a la bonne volonté parce que s'il n'y en a pas. On ne peut pas arriver à trouver des solutions. C'est la bonne volonté qui doit être à la base des solutions. C'est la volonté de trouver des solutions qui permettent d'aboutir à des solutions. J'espère que le Premier Ministre, Chef du Gouvernement trouvera des solutions, puisque dans la feuille de route qu'il a développée devant l'Assemblée nationale, il avait dit qu'une de ses priorités résidait dans le social et je crois qu'il n'y a pas plus social que de trouver des solutions au problème des retraités.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, cher collègue.

Madame le Ministre d'Etat, vous avez écouté la reprise de notre cher collègue. Est-ce qu'à la suite de cela vous voulez rajouter autre chose ?

Si oui, revenez, s'il vous plait.

Vous avez la parole.

Denise MEKAM'NE EDZIDZIE épouse TATY : Merci, Monsieur le Président.

Je veux rappeler, et ce qui me plaît dans cet exercice, c'est que le député du 3^e siège de l'Ogooué et lacs m'aide toujours à trouver des réponses. Il nous a rappelé le passage de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, ici à l'Assemblée et nous avons tous retenu, Monsieur le Premier Ministre a dit que des choses se sont faites et que trop souvent on a fermé les yeux. 5 ans c'est vrai, on a fermé les yeux, on n'a pas regardé. C'est pourquoi, tout à l'heure je parlais d'entretenir l'illusion. On peut continuer à payer tous les mois, on a entretenu l'illusion en recourant aux prêts bancaires. Aujourd'hui, le Premier Ministre a dit et il l'a dit ici : il faut qu'on aille dans les réformes, il faut avoir le courage d'engager des réformes. Quand on a commis une erreur, la gêne ce n'est pas de réparer, le plus grave c'est de s'enfermer. Nous sommes devant un choix compliqué, ou la CNSS sombre complètement ou alors on applique la loi.

Il n'est pas dit ici que les 30.000 retraités perdent leurs pensions, ce n'est pas le propos ici. Ils vont continuer à percevoir la pension mais la direction générale qui a la réalité des comptes dit que nous allons revenir au trimestre. C'est la direction générale qui le dit. La loi évolue, c'est vrai mais, n'oublions pas que dans cette affaire de retraités il n'y a pas que les retraités, il y a aussi les employeurs parce que si nous

devons aller au trimestre pour paiement mensuel, il nous faut changer les paramètres. Et, changer c'est quoi ? C'est amener les entreprises aussi à payer mensuellement. Ce n'est pas une négociation qui va se faire, ce n'est pas le Gouvernement qui de son côté va prendre une telle décision, il faut une négociation. Je veux payer désormais mensuellement, alors entreprises payez-moi mensuellement !

Là aussi, je crois que vous êtes d'accord avec moi que les entreprises vont regarder dans leurs comptes tout ce qu'ils ont comme conflits avec l'Etat, avec chacun d'entre nous. Je pense donc qu'il faut qu'on tienne compte de cela. Il y a les retraités mais il y a surtout ceux qui payent, le problème est là.

Oui Honorable député, nous discutons avec les retraités. Je crois que je reçois les retraités très régulièrement, pas plus tard que la semaine dernière je les ai reçus et c'est justement cette interpellation qui nous a amené à suspendre nos entretiens. Nous les recevons, nous ne sommes pas sourds à ce qui se dit. Nous avons des procès verbaux de nos rencontres et le Premier Ministre devait d'ailleurs lui-même les recevoir. Nous avons mis en place une cellule de réflexion et nous travaillons dessus. J'insiste donc pour dire que la loi évolue, il faut la faire évoluer mais on ne la fait pas évoluer de manière autoritaire. Il faut la faire évoluer en tenant compte de tous les acteurs de la question. Certes, les retraités posent

problème mais il y a l'employeur qui paye, lui aussi doit intégrer le débat.

Je dis donc, Honorable Député, que l'heure est aux réformes, quand on est tombé une fois, il faut pouvoir se relever pour poursuivre son chemin. Si nous restons couchés, on va s'enfermer, se suicider. Je veux juste expliquer cette situation mais la décision appartient au Gouvernement. Le Gouvernement qui a un chef prendra sa décision mais en tant que Ministre en charge de la question, j'ai écouté les explications du Directeur général, j'ai écouté les explications de la CNSS et c'est ce que je viens vous restituer. Nous sommes dans les réformes et il faut avoir le courage de faire ces réformes, si nous voulons aller loin. Qui veut aller loin, ménage sa monture.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, Madame le Ministre d'Etat.

Cher respectable collègue, Madame le Ministre d'Etat vient de réaffirmer haut et fort que les discussions se poursuivent avec les partenaires sociaux. Qu'elle nous a énoncé les préconisations ou les dispositions de la Direction générale de la CNSS et qu'à l'issue de tout ce processus, entre discussions et réformes, le Gouvernement, donc le Premier Ministre décidera. Je pense que pour le moment ces réponses peuvent nous suffire puisque les discussions ne sont pas fermées...

Oui, cher collègue.

Jean Robert GOULONGANA : Est-ce que Madame le Ministre d'Etat peut nous rassurer qu'en attendant que des solutions soient trouvées, on continue la mensualisation ou le paiement par trimestre va se faire ?

Le Président : Cher collègue, si je vous ai laissé intervenir pour la troisième fois sur cette question à votre place, c'est parce qu'à votre décharge, vous n'êtes pas présent à la conférence des Présidents et donc vous n'étiez pas au courant des dispositions que nous y avons arrêtées : à savoir que dans le cadre des échanges, il y aurait deux interventions de chaque intervenant, vous-même deux et le Ministre deux. Cet échange est donc épuisé. Madame le Ministre d'Etat est là et je ne sais pas si elle a prêté l'oreille à votre dernière intervention quasi-informelle. Si elle l'a écoutée, à sa place peut-être qu'elle peut donner une réponse informelle pour respecter le parallélisme des formes. Si elle n'a pas écouté, nous resterons dans le formalisme et nous aurons d'autres occasions.

Madame le Ministre d'Etat, est ce que vous avez écouté ?

Denise MEKAM'NE EDZIDZIE épouse TATY : Monsieur le Président, sauf votre respect, je n'ai pas entendu la question.

Le Président : Nous approcherons donc Monsieur le Premier Ministre, en off, pour lui réitérer le dernier questionnement qui a été formulé de

manière informelle et la réponse sera donnée sauf si l'assemblée en dispose autrement.

Nous convenons d'arrêter là ?
D'accord !

Merci, de votre compréhension, cher collègue.

Evidemment, arrêter la discussion à ce stade là ne signifie pas que notre respectable collègue Jean Robert GOULONGANA doit donner sa langue au chat puisque nous allons encore avoir le plaisir de le rappeler, le plaisir de l'écouter. Cette fois il s'adressera comme formulé initialement à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Forêts et de l'Environnement, chargé du Plan Climat, sur la protection du fameux Kevazingo.

Je vous rappelle, cher collègue, ici à la tribune.

Une fois de plus vous avez la parole.

Honorable Jean-Robert GOULONGANA : Merci, monsieur le Président.

Ne sachant pas exactement à qui je dois m'adresser, je vais vous lire ma question.

Le Président : Adressez-vous au Gouvernement.

Honorable Jean-Robert GOULONGANA : Je m'adresse au Gouvernement. On dit monsieur le

Gouvernement (*rires*) ou mesdames et messieurs les membres du Gouvernement.

Le Président : Le diplomate a trouvé la formule utile.

(*rires*).

Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement,

La récente disparition au port d'Owendo de 353 conteneurs sur 392 contenants du Kevazingo, pourtant saisis par la justice et leur probable exportation sur le marché asiatique montre l'ampleur du trafic autour de cette essence et l'existence d'un réseau parfaitement organisé, aussi bien en matière d'exploitation que de commercialisation.

Ce trafic persiste en dépit de toutes les mesures prises par votre Ministère, notamment la suspension à titre conservatoire de l'exploitation du Kevazingo, l'interdiction pure et simple de son exploitation puis son classement dans la liste des espèces végétales intégralement protégées de la cité et récemment son classement au patrimoine du peuple gabonais.

Il apparaît très clairement que toutes ces mesures n'ont pas suffi à décourager les trafiquants qui se permettent de soustraire au port d'Owendo des dizaines de conteneurs saisis, de les embarquer tranquillement dans des navires à quai et de les expédier en Asie.

Pouvez-vous donc, mesdames et messieurs les membres du Gouvernement, indiquer à la Représentation nationale :

- 1- L'évaluation que vous faites des mesures prises pour protéger le Kevazingo ?
- 2- Les résultats escomptés et dans quels délais ?

Je vous remercie.

Le Président : Merci, cher collègue.

Pour emprunter votre formule, mesdames et messieurs les membres du Gouvernement, lorsque nous avons lu les réseaux sociaux, écouté les communications hier, il nous est apparu, puisque nous ne disposons pas encore de textes, que le Gouvernement a été réaménagé et que donc la tête du département des forêts a changé. Il ne me semble pas avoir lu qu'au cours de ce réaménagement, le ministre délégué, qui faisait partie de l'équipe avant ce réaménagement, a été lui aussi changé ou remercié. Alors, je suppose donc que ce département a au moins une personne, en attendant la confirmation ou la formalisation des changements.

Je laisse donc la parole à mesdames et messieurs les membres du Gouvernement pour nous dire si quelqu'un a une réponse à apporter à notre respectable collègue Jean-Robert GOULONGANA.

(Le Premier Ministre intervient à sa place pour désigner le ministre

qui doit répondre aux questions du député).

Le Président : Merci, monsieur le Premier Ministre.

Je me disais bien que le réaménagement n'avait pas touché ce pan du Ministère, et qu'il y a donc un ministre délégué.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

Franck NGUEMA (Le Ministre délégué auprès du Ministre de la Forêts et de l'Environnement, chargé du plat Climat) : Merci, monsieur le Président.

*Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés*

Je vous prie d'abord de m'excuser du temps que je vais vous prendre parce que le questionnement de la problématique du fameux kevazingo alimente toutes les discussions dans le pays et au plan international. Et cela nécessite de notre part, membre du Gouvernement, une réponse détaillée, claire et précise.

Honorables Députés,

En réponse à la correspondance de l'honorable Jean-Robert GOULONGANA, du 13 mai 2019, relative à la protection du kevazingo, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après, les réponses à vos deux questions sur, d'une part, l'évaluation

des mesures prises, d'autre part, les résolutions escomptées et les délais.

L'évaluation des mesures prises. La protection du kevazingo est organisée par la réglementation en vigueur, c'est-à-dire la loi n°016/01 du 31 décembre 2001, portant Code forestier en République gabonaise. Et l'ensemble de ces textes d'application dont ceux relatifs à la protection de certaines espèces végétales, parmi lesquelles le Kevazingo.

En effet, conformément aux dispositions des articles 13 ; 14 et 31 de la loi 0016/01 du 31 décembre 2001, portant Code forestier en République gabonaise, je cite : *« Toute forêt relève du domaine forestier national et constitue la propriété exclusive de l'Etat, en son article 13. »*

« Nul ne peut, dans les domaines des eaux et forêts, se livrer à titre gratuit ou commercial, à l'exploitation, à la récolte ou à la transformation de tous produits naturels sans autorisation préalable de l'administration des Eaux et Forêts », article 14. »

Enfin : *« Les essences principales et secondaires exploitables sont réparties selon leur possibilité de commercialisation en groupe dont la composition est fixée par voie réglementaire. »* Article 31.

Honorables députés,

Ces dispositions font apparaître le régime juridique de la gestion des essences fondée sur la délivrance d'une autorisation par l'administration des Eaux et Forêts.

Toutefois, ce régime comprend une exception prévue par les dispositions de l'article 67 du Code forestier. Je cite : *« Lorsque l'intérêt général l'exige, l'administration des Eaux et Forêts peut, à l'intérieur d'une zone, même concédée, mettre en réserve toutes espèces végétales, édicter des restrictions à toutes formes d'activités, soustraire tout ou partie du ou des permis attribués.*

Toutefois, les titulaires concernés ont droit à des compensations dans les conditions fixées par voie réglementaire. »

Sur le plan international, le Gabon a inscrit le Kevazingo en annexe 2 de la Convention sur le Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, (CITES). Cette inscription, en vigueur depuis le 4 octobre 2016, stipule que le commerce international de ces espèces autorisées est strictement contrôlé par un système de délivrance de permis ou de certificat CITES.

C'est à ce titre et en application des dispositions légales ci-dessus, que les textes réglementaires ci-après ont été pris :

Premier texte. Arrêté n°133/MFEPRN/CAB du 11 juin 2014, portant instauration d'une

autorisation spéciale pour exportation des produits transformés de kevazingo.

Arrêté n°347-15/MPERNFM/CAB, du 24 novembre 2015, portant suspension, à titre conservatoire, de l'exploitation du kevazingo en République gabonaise.

Décret n°350/PR/MPERNFM, du 7 juin 2016, fixant les conditions d'exploitation et exportation du kevazingo et de l'ozingo, notamment une troisième transformation, c'est-à-dire, transformation en meubles.

Décret n°00099/PR/MFE, du 19 mars 2018, portant mise en réserve du Kevazingo.

L'examen de ces textes d'application met en relief plusieurs observations :

Premièrement, l'existence d'une multiplicité des textes à l'origine d'incohérences, de chevauchements et de contradictions préjudiciables au climat des affaires.

Deuxièmement, l'absence dans ces textes de mesures transitoires et d'accompagnement, ainsi que de compensation prévues à l'article 67 ci-dessus cité.

En outre, il ressort que depuis l'entrée en vigueur du décret n°00099/PR/MFE, du 19 mars 2018, portant mise en réserve du kevazingo, la non-évacuation et la non-exportation des stocks antérieurs de

cette essence pose plusieurs problèmes :

- Sur le plan économique, les opérateurs sont aujourd'hui dans l'incapacité totale de procéder à l'exportation de leur production, même en dehors du kevazingo. Ils font face également à des surcoûts liés à l'entreposage de leurs produits et à la détention prolongée de leurs conteneurs au cordon douanier d'Owendo, représentant un volume d'environ 300 m³ de produits transformés ; les mettant ainsi dans l'incapacité d'honorer leurs engagements contractuels vis-à-vis de leurs clients.

- Sur le plan environnemental, ce sont 19 000 m³ de grumes et de produits transformés de kevazingo, qui ont été recensés sur différents sites. Ils sont aujourd'hui source d'émission de gaz à effet de serre en violation des engagements du Gabon en matière de protection de l'environnement et d'atténuation des changements climatiques : cheval de bataille du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, qui est notamment Président en exercice du Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernements africains sur les changements climatiques (CAOS).

- Sur le plan opérationnel, les dysfonctionnements observés dans la gestion de cette essence, tant sur le plan réglementaire que sur la multiplicité des intervenants, créent un impact négatif qui écorne l'image

du Gabon sur le marché international du bois.

N'étant pas satisfait du constat ci-dessus, vous le conviendrez avec moi, nous avons proposé au Gouvernement la révision des textes régissant l'exercice des activités du secteur.

A cet effet, outre le projet de Code des Eaux et Forêts, qui se trouve déjà sur la table de l'Assemblée nationale, et sur lequel récemment nous avons échangé et dont l'Excellence Ambassadeur ONGOUORI NGOUBILI assurait la présidence, nous venons de transmettre au Secrétariat général du Gouvernement un projet de décret fixant le classement et les conditions d'exploitation de certaines espèces végétales.

Ce projet a au moins deux avantages : il regroupe, dans un même support juridique, l'ensemble des mesures de protection de certaines espèces végétales et fixe le classement desdites espèces en deux catégories.

Première catégorie, les espèces intégralement protégées.

Deuxième catégorie, les espèces partiellement protégées.

Ainsi, les espèces intégralement protégées bénéficient d'un niveau de protection totale et ne peuvent en aucun cas, faire l'objet d'exploitation.

Quant aux espèces dites partiellement protégées, comme le Kevazingo, elles sont soumises à des

mesures spécifiques relatives à la gestion des stocks antérieurs légalement constitués, et à leur exploitation durable dans le futur.

En plus de ce projet de texte, nous avons préparé un projet d'arrêté fixant les règles et les conditions d'emportage des colis, bois transformés destinés à l'exportation.

Ce texte vise à empêcher les malversations qui peuvent être faites par les opérateurs lorsqu'ils chargent et scellent eux-mêmes leurs conteneurs sur leurs sites situés en forêt.

Aussi, l'article 3 du projet prévoit que l'opération d'emportage a lieu dans les zones à régime privilégié, les ports secs, les hubs économiques et les terminaux portuaires en présence des agents des Eaux et Forêts et des Douanes, pour le conteneur à sceller définitivement.

Toutefois, elle peut avoir lieu sur les sites des opérateurs des segments, des roulages, tranchages, sciages, séchages, les charbons de bois identifiés par l'administration des Eaux et Forêts. Dans ce cas, l'opération se déroule en présence d'un Agent des Eaux et Forêts pour le conteneur à sceller provisoirement.

Sur les résultats escomptés, et dans quel délai, les résultats escomptés peuvent être appréciés à court, moyen et long terme.

A court terme, l'adoption du projet de décret ci-dessus permettrait

de gérer les stocks de Kevazingo coupés antérieurement à l'adoption du décret n°00099/PR/MFE, du 19 mars 2018 et constatés par l'administration des Eaux et Forêts. Cette opération permettrait aux opérateurs économiques, exerçant dans la légalité, de rejouer pleinement leur rôle d'entreprise citoyenne (payer des impôts, créer des emplois, responsabilités sociétales, etc.)

Par contre, les éventuels stocks illégaux seraient saisis et revendus au profit de l'Etat, conformément aux textes en vigueur.

Quant à l'adoption de l'arrêté, elle permettrait de limiter les risques de fausses déclarations du contenu des conteneurs en circulation sur le territoire national ou destinés à l'exportation.

A moyen terme, l'application du nouveau cadre réglementaire permettrait de s'assurer que cette essence, le fameux kevazingo, est gérée conformément aux normes établies de :

- système de traçabilité,
- guide technique,
- DME,
- quota,
- certification des forêts. Vous savez que le Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA a donné au Ministère des Forêts l'ambitieux objectif de faire que toutes les forêts gabonaises soient certifiées à l'horizon 2022.

Pour nous, il est essentiel de dédramatiser l'exploitation du Kevazingo, qui est consécutive à une mauvaise exploitation des dispositions du décret n°00099/PR/MFE, du 19 mars 2018.

Certaines personnes chargées de l'application dudit décret, en ont tiré la conclusion erronée que tous les produits du Kevazingo étaient illégaux, oubliant de prendre en compte les stocks constitués avant l'entrée en vigueur de ce texte et qui peut faire l'objet d'une troisième transformation, conformément au décret 350 du 7 juin 2016 qui était valable jusqu'au 18 mars 2018. Et bien sûr, ces stocks anciens ne doivent être ni des plateaux de Kevazingo, ni des équarris que vous tous avez pu voir sur des photos qui ont circulé sur les réseaux sociaux ou à la télévision.

Les stocks dont nous faisons allusion, sont bien des stocks antérieurs qui sont conformes à la loi et au décret n°350, du 7 juin 2016 et qui demandent une troisième transformation du Kevazingo.

A long terme, les mesures sus-indiquées permettront d'atteindre les objectifs de gestion durable de nos ressources financières, en particulier le Kevazingo, tout en garantissant à l'Etat un juste profit.

Brouhaha.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, monsieur le Ministre.

Monsieur le Ministre,

A la suite de votre intervention, les remous que j'entends dans la salle peuvent être interprétés de deux manières : soit vos éclairages les ont convaincus et rassurés, soit un flou peut persister et en conséquence, des questions peuvent demeurer, mais nous ne sommes pas aujourd'hui, chers collègues, dans la multiplication des questions. Vos sentiments, vous pouvez donc les garder pour vous. C'est plutôt à notre collègue Jean-Robert GOULONGANA, seul autorisé à s'exprimer aujourd'hui, conformément à la loi. A l'avenir, ce sera autre chose, mais le seul qui devrait s'exprimer aujourd'hui, c'est Jean-Robert GOULONGANA. C'est donc vers lui que je me tourne pour demander s'il est satisfait des réponses apportées par monsieur le ministre.

Vous avez la parole, cher collègue.

Jean-Robert GOULONGANA : Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, ayant dans une vie antérieure, passé quelques temps au Ministère des Forêts, j'ai un peu compris ce que le ministre vient de dire, mais le brouhaha que vous avez perçu est le fait que les collègues disent qu'ils n'ont rien compris, que ce n'est pas très clair dans leur esprit, parce qu'en fait, les gens s'attendent à ce que le ministre intervienne sur l'affaire des conteneurs. C'est pour cela qu'ils ont l'impression qu'il n'a pas tout à fait répondu aux questions

soulevées mais je crois que le ministre a eu l'honnêteté de reconnaître que les textes qui ont été pris, contenaient des incohérences, qu'il y a eu des dysfonctionnements dans leur mise en œuvre et que même dans l'application de ces textes, il y a eu peut-être parfois, soit que les agents n'ont pas très bien compris ce qui était dit ou alors qu'ils ont fait un peu de zèle.

Ce qui me préoccupe, c'est qu'on protège intégralement une essence et on la retrouve sur le marché. Comment faire pour qu'une essence, qui est intégralement protégée dont l'abattage, la commercialisation et l'exploitation sont interdits, soit réellement protégée ?

Ensuite, comment faire pour avoir des essences à très forte valeur ajoutée, les garder là et les contempler ?

Ce sont les problématiques qui m'intéressent. Et le ministre a commencé à apporter un certain nombre de réponses à ces questions ; il nous a indiqué qu'il y a des textes qui reformulent le dispositif juridique existant. J'espère, comme il a dit, que la mise en œuvre de ces dispositions permettra de régler le problème parce que d'après ce que j'ai compris, cette essence ne sera plus intégralement mais partiellement protégée. Et on va durcir les conditions de son exploitation, normaliser les conditions de son exportation, mais il faut régler les problèmes de stocks qui ont été légalement constitués avant que les mesures actuelles soient prises.

Je pense que le Gouvernement doit tirer les leçons. Si on prend des textes, et qu'on s'aperçoit qu'ils posent problème, il faut les faire évoluer. C'est précisément le sens de mon intervention. Il faut faire évoluer les textes, il faut tenir compte de la réalité, il faut tenir compte du fait que la ressource forestière est une ressource dont nous sommes dotés et qui doit aider le développement du pays. Il ne faut donc pas prendre des mesures radicales, brutales pour s'apercevoir que finalement, cela ne marche pas.

Monsieur le Ministre,

Nous avons pris note. Nous avons commencé à examiner le Code des Eaux et Forêts qui nous a été proposé. Vous prenez, en attendant, des décrets pour faire face à la situation. Je ne sais pas si après qu'on aura adopté le Code, vous allez prendre d'autres décrets pour mettre en œuvre ce Code. Enfin, je pense que la balle est dans votre camp. Je me demande si pour des raisons de cohérence, il ne vaudrait pas mieux prendre des décisions conservatoires et attendre que l'ensemble du dispositif soit examiné par l'Assemblée nationale pour prendre des textes d'application qui permettent une mise en œuvre efficace, efficiente de ce domaine. Mais c'est à vous de voir : ce que nous souhaitons, c'est qu'il n'y ait pas un scandale de plus parce qu'on s'est précipité pour prendre des décisions.

Merci.

Le Président : Merci, cher collègue.

Je me tourne une fois de plus vers le Gouvernement.

Monsieur le Ministre, vous avez écouté la réaction de l'honorable GOULONGANA, auteur de la question, est-ce que vous avez des éléments supplémentaires à apporter ? *Murmures*. Non ? Plus d'éléments à apporter.

Nous allons donc...

(Le Président est interrompu par le ministre délégué de la Forêt, de l'Environnement, chargé du Plan Climat).

Franck NGUEMA (le Ministre délégué auprès du Ministre de la Forêt, de l'Environnement, chargé du Plan Climat) : Monsieur le Président, les membres du Gouvernement n'ont plus d'éléments à apporter.

Merci.

Rires

Le Président : Merci, mesdames et messieurs les membres du Gouvernement.

Puisque les membres du Gouvernement n'ont plus d'autres éléments à apporter, je voudrais également me permettre de dire que les honorables et respectables députés n'ont plus d'autres questions à poser, mais uniquement pour la présente

séance. Ce n'est que partie remise. Désormais, la partie est remise de manière hebdomadaire.

Chers collègues, nous arrivons donc au terme de notre ordre du jour ; les questions inscrites dans le cadre de notre ordre du jour unique sont épuisées. Notre ordre du jour ne comportait pas de questions diverses puisque le point était unique. Je crois que nous pouvons nous acheminer vers la levée de la séance, sauf si par l'extraordinaire, il y avait quelque chose de nouveau.

*Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et messieurs les
membres du Gouvernement,*

Une fois de plus, nous avons été honorés de votre présence mais surtout, c'est le peuple gabonais, qui à travers cet échange légal se sent honoré parce que tous, vous et nous, avons le devoir de le respecter.

Le constituant nous prescrit dans le cadre des échanges entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, de vous soumettre au contrôle du Parlement et la présente séance s'inscrit dans le cadre du contrôle et de l'évaluation de l'action gouvernementale par l'Assemblée nationale.

Nous sommes particulièrement honorés de votre présence personnelle, monsieur le Premier Ministre ; cela témoigne de l'importance que vous accordez à cette Institution. C'est le contraire qui nous aurait étonnés. Comme je l'ai dit

lors de la séance d'ouverture de la présente session, parce que vous-même, non seulement vous êtes l'émanation de l'Assemblée nationale mais en plus vous y avez siégé longtemps et vous en êtes imprégné de l'esprit.

Nous allons ensemble contribuer au rayonnement de l'Assemblée nationale mais aussi au rayonnement du Gouvernement à travers la promotion de votre action.

Par ces explications, vous édifiez la Représentation nationale, en même temps, vous pouvez rassurer le peuple, l'opinion nationale voire internationale.

En ce qui nous concerne, par ces questions, non seulement nous cherchons à mieux comprendre l'action gouvernementale mais aussi nous contribuons à notre manière à éclairer la lanterne de l'opinion sur l'action que vous menez.

La décision qui est donc prise d'appliquer la loi, laquelle nous commande d'organiser les sessions hebdomadaires, va désormais s'appliquer et sachez que mercredi prochain, il y aura une autre séance.

Comme vous le savez, sous d'autres cieux, les questions d'actualité concernent l'ensemble des membres du Gouvernement ou sont susceptibles de concerner l'ensemble des membres du Gouvernement, qui par leur présence régulière, en consacrant quelques heures de leurs charges, de leur temps au Parlement,

peuvent recevoir des questions séance tenante de la part des parlementaires. C'est ce qui se passe sous d'autres cieux, en fonction de l'actualité qui prévaut, l'actualité brûlante, mais pour le moment, ce que nous faisons, c'est de formaliser les questions que nous vous notifions et à vous de vous organiser pour nous apporter des réponses les mercredis. Cependant, à l'avenir, les choses se passeront autrement et comme vous le savez, en plus de ces questions orales, il y a la pratique des questions écrites, tout comme il y a des enquêtes parlementaires qui sont inscrites dans la loi et tout cela, je parle au nom de mes collègues ici, se fait en toute objectivité. C'est notre devoir vis-à-vis du peuple ; nous avons l'obligation d'appliquer la loi.

Il serait souhaitable qu'à l'avenir, lorsqu'il y aura éventuellement des questions qui peuvent paraître gênantes pour un membre du Gouvernement ou un autre, que vous compreniez tout simplement que ce qui nous anime, c'est la volonté de servir le peuple et non pas, de manière subjective, chercher à accabler un membre du Gouvernement ou autre. Pas d'actions politiciennes, simplement le devoir citoyen de contribuer à l'éclairage de l'opinion et pourquoi pas de faire évoluer la loi et de faire en sorte que la gouvernance à travers ces échanges, ce contrôle, ces évaluations, puisse s'améliorer.

Une fois de plus, merci à vous, monsieur le Premier Ministre,

mesdames et messieurs les membres du Gouvernement.

Quant à vous, chers collègues, nous savons désormais ce que nous avons à faire, à nous de faire en sorte que ces rencontres hebdomadaires puissent avoir de la consistance parce que sinon le peuple sera démotivé et ne trouvera pas l'utilité de les suivre.

Nous arrivons donc au terme de notre séance plénière. L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée.

Bonne soirée à tous.

18 heures 17 minutes.